



FRÈRES DE
SAINT-JEAN
MURAT

CAMP DU REPOSOIR

EXTRAITS DU DOSSIER DE CAMP

Lycéens : du dimanche 12 au samedi 25 juillet 2026
Collégiens : du dimanche 19 au samedi 25 juillet 2026

Table des matières

Table des matières.....	2
PROJET ÉDUCATIF.....	4
1. L'organisateur	4
2. Grandir par les activités sportives.....	4
3. Éveiller à la réflexion.....	4
4. Apprendre la vie en communauté.....	5
5. Se construire avec l'adulte.....	5
6. Développer sa vie spirituelle.....	5
PROJET PÉDAGOGIQUE	6
1. Présentation de l'organisateur et du séjour.....	6
1.1. Définition de l'organisateur	6
1.2. Définition du séjour	7
2. Objectifs pédagogiques, moyens, critères d'évaluation.....	9
2.1. Objectifs pédagogiques pour les jeunes	9
2.2. Objectifs pédagogiques pour l'équipe d'encadrement	14
2.3. Objectifs propres au directeur	16
3. Vie quotidienne.....	17
3.1. Organisation pratique.....	17
3.2. Journée type (horaire des jeunes).....	19
3.3. Règles de vie.....	20
3.4. Sanctions	21
3.5. Communication et relation avec les familles	21
4. Activités et programme du séjour	22

4.1.	Projet d'animation.....	22
4.2.	Programme du séjour.....	23
4.3.	Modalité de participation aux activités.....	24
5.	Hygiène, sécurité et réglementation spécifique.....	25
5.1.	Hygiène alimentaire.....	25
5.2.	Assistance sanitaire.....	25
5.3.	Mesures de sécurité essentielles.....	25
5.4.	Encadrement des activités sportives dites « à risque »	26
5.5.	Protection des mineurs.....	26
6.	Laïcité et valeurs de la République	28

PROJET ÉDUCATIF

1. L'organisateur

La **Congrégation des Frères de Saint-Jean à Murat**¹ est une organisation d'éducation ouverte à tous appartenant à l'Église Catholique. A travers camps et activités durant les vacances, elle cherche à aider les jeunes (entre 8 et 17 ans) à devenir des personnes responsables et équilibrées. Par l'accompagnement de ces jeunes, elle veut leur permettre d'être acteurs dans leur formation et dans leur épanouissement dans le don d'eux-mêmes. Les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, peuvent ainsi s'appuyer sur la Congrégation Saint Jean comme un véritable relais dans leur responsabilité éducative. Les étudiants et les jeunes adultes y trouvent un lieu de formation à la responsabilité.

2. Grandir par les activités sportives

Par des activités sportives qui caractérisent le séjour (par exemple la randonnée, le ski, le vélo, etc.), le jeune découvre la maîtrise de soi, le sens de l'effort et de son corps. En pleine transformation physique et mentale, il a besoin d'activités sportives stimulantes pour se donner à fond, s'épanouir et se construire. C'est l'occasion pour le jeune d'apprendre à mieux se connaître, de se confronter à des règles et de les respecter. Le contact avec les encadrants d'activités sportives passionnés et compétents, dans le contexte des vacances, contribuera positivement à cette croissance.

3. Éveiller à la réflexion

Pour grandir, le jeune a besoin de pouvoir développer sa réflexion personnelle et d'être entendu dans ses questions. Les adultes de l'équipe pédagogique sont là pour proposer des réponses aux questions sur le sens de la vie et permettre aux jeunes de faire leurs propres réponses. Pour pouvoir poser des choix libres,

¹ La Congrégation des Frères de Saint-Jean à Murat est un organisme déclaré auprès de la DDCSPP (Jeunesse et sport) du Cantal (Code : 015ORG0140).

le jeune doit devenir progressivement autonome dans sa réflexion personnelle. Les séjours de vacances doivent permettre de développer et de protéger le libre-arbitre de chacun.

4. Apprendre la vie en communauté

L'enfant a besoin des autres pour se connaître davantage et pour développer ses talents, car il est un être de relation. La vie en communauté est un moyen pour lui de devenir adulte, en particulier par le service (apprentissage de la participation mais aussi du don de soi). Ainsi le jeune a l'expérience de l'unité et de la diversité humaine ; il est invité à exercer la bienveillance et à pratiquer l'exigence mutuelle de vérité et le respect de la liberté de chacun, terrain favorable à la naissance d'amitiés sincères. Par la vie en communauté, il apprend à être responsable, à respecter et à aimer.

5. Se construire avec l'adulte

La période de l'adolescence prépare à l'âge adulte notamment dans la confrontation du jeune avec l'adulte. Les séjours organisés par la Congrégation Saint-Jean veulent être l'occasion d'un apprentissage d'une autorité qui cherche avant tout à faire grandir ; ainsi le jeune pourra être progressivement responsabilisé et grâce à la confiance mutuelle et l'exemple des animateurs, pourra développer ses talents artistiques et son expression en public. La présence de familles et de religieux, en plus de l'équipe directeur/animateurs, permet de développer des liens intergénérationnels. Le nombre important d'adultes présents auprès des jeunes vise à réaliser un accompagnement proche et familial.

6. Développer sa vie spirituelle

L'être humain est corps et esprit ; la Congrégation Saint-Jean souhaite faire grandir chaque jeune dans l'intégralité de sa personne. Elle propose de développer sa vie intérieure par la prière et le recueillement. Elle souhaite aussi éveiller le jeune au sens du beau, par exemple dans la contemplation de la nature ou de l'architecture romane de l'Auvergne. Le caractère confessionnel de l'association respecte la liberté de choix du jeune, conformément au principe de laïcité : la liberté de conscience est un absolu que la Congrégation veut respecter et promouvoir.

PROJET PÉDAGOGIQUE

1. Présentation de l'organisateur et du séjour

1.1. Définition de l'organisateur

ORGANISATEUR	Frères de Saint-Jean à Murat 8 avenue de l'ermitage / 15300 Murat 04 71 20 19 69 hotellerie.murat@gmail.com
STATUT	Association loi 1901 R.U.P. NOR : INTA0000144D Code DDCSPP : 015ORG0140.
RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION (à joindre en cas d'accident grave)	Pierre-François QUEINNEC (Frère Pierre-François) 8 avenue de l'ermitage / 15300 Murat 06 45 01 57 55 frpierrefrancois@stjean.com
ASSURANCE	Compagnie d'assurance : Mutuelle Saint Christophe Contrat : 5187208704 N° Sociétaire : 662359

1.2. Définition du séjour

DÉCLARATION	Séjour de vacances de 14 jours déclaré auprès de la DSDEN du Cantal. N° 0150140SV000825
DIRECTION DU SÉJOUR	DIRECTEUR : Frère Théophile Boussion Prieuré saint Polycarpe / 10 rue commandant Charcot / 69005 Lyon 07 88 06 33 01 frtheophane@stjean.com
	DIRECTRICE ADJOINTE : Sr Emmanuel Réat 5 rue de la Grande Montée / Prieuré St Joseph / 71390 Fley 07 81 52 79 71 sr.emmanuel@sastjean.com
DÉFINITION	Séjour fixe sous tente de 2 semaines pour les lycéens, 1 semaine pour les collégiens. Le camp du Reposoir est un camp sous tente à 1300m d'altitude, au cœur des monts du Cantal. Il allie sports de montagne, grands jeux, veillées, découverte du patrimoine du Cantal et formation humaine et spirituelle. Les lycéens sont impliqués dans l'accueil des collégiens et la préparation et l'animation de grands jeux à destination des collégiens.
DATES	Lycéens : du dimanche 12 après-midi au samedi 25 juillet 2025 au matin. Collégiens : du dimanche 19 après-midi au samedi 25 juillet 2025 au matin.
	Pour l'équipe d'encadrement et d'animation : préparation à partir du samedi 11 juillet dans l'après-midi, départ le samedi 25 juillet matin ou dans l'après-midi.
LIEU	Buron du Joaniol Haut (près du pont de fer sur le Lagnon, D39) / 15300 Albepierre-Bredons Point GPS : 45.06492446299525, 2.8025110548768417 Propriété privée située à 15 minutes de Murat en voiture. Les bâtiments sont principalement utilisés pour l'intendance et la logistique. Le lieu dispose d'une

	<p>cour intérieur fermée et de nombreux espaces de jeu. Des zones sont délimitées pour installer les tentes des filles et des garçons séparément.</p>
PUBLIC	<p>Le séjour accueille des jeunes âgés de 11 à 17 ans provenant de toute la France et de tous milieux sociaux. Le nombre d'inscrits peut atteindre 55 jeunes². Les lycéens participent aux deux semaines du séjour, les collégiens sont accueillis pour la deuxième semaine de camp uniquement.</p>
	<p>Remarques complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une attention particulière est accordée aux enfants porteurs de troubles de la santé et de handicaps. Une adaptation des activités et du rythme de sommeil peut être envisagée en concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique pour les jeunes qui en auraient besoin. • Lors de l'inscription les différents régimes alimentaires sont répertoriés et communiqués ensuite au cuisinier qui prépare des repas spécifiques le cas échéant. • Pour favoriser l'accueil du public ciblé, une collaboration rapprochée entre les parents, l'assistant sanitaire et le directeur est favorisée.
EQUIPE D'ENCADREMENT	<p>L'encadrement du séjour est assuré par une équipe d'animateurs et d'animatrices. On s'assure que la différence d'âge et de niveau scolaire entre eux et les jeunes les plus âgés du séjour soit d'au minimum un an.</p> <p>Selon la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs, 1 animateur pour 12 jeunes est nécessaire. Parmi ces animateurs, 50% doivent être titulaires du BAFA (ou diplôme équivalent). Parmi les 50% restant, au maximum 20% seront sans diplôme, les autres pouvant être diplômés ou stagiaires BAFA. En plus du quota réglementaire, on pourra faire appel à des animateurs supplémentaires.</p> <p>Des intervenants ponctuels sont également sollicités, notamment pour l'encadrement des activités de montagne (randonnée, canyoning, escalade,</p>

² Effectif réel précisé plus loin.

	acrobranche). Tous sont déclarés au SDJES ³ du Cantal par le biais de la plateforme TAM ⁴ .
ACTIVITES	<p>Première semaine (lycéens uniquement) :</p> <p>Installation du camp, grand jeu, visite d'une structure d'activité liée au territoire (exploitation agricole et fromagère, artisanat...), activités sportives encadrées par des professionnels (randonnée, canyoning), préparation des grands jeux à destination des collégiens accueillis la semaine suivante.</p> <p>Et aussi vie quotidienne, services, propositions spirituelles chrétiennes, groupes de réflexion, veillées.</p>
	<p>Deuxième semaine (lycéens et collégiens) :</p> <p>Grands jeux préparés et menés par les lycéens à destination de tous, activités sportives encadrées par des professionnels (randonnée, escalade sur parois extérieures), petits jeux, désinstallation du lieu de camp.</p> <p>Et aussi vie quotidienne, services, propositions spirituelles chrétiennes, groupes de réflexion, veillées.</p>

2. Objectifs pédagogiques, moyens, critères d'évaluation

2.1. Objectifs pédagogiques pour les jeunes

Encourager la connaissance et le déploiement de soi

Les années de la préadolescence et de l'adolescence sont un moment **de construction de l'identité personnelle**. Les activités du camp viseront ainsi à contribuer à la découverte de son corps et à l'élaboration de sa pensée.

Certains, encouragés par les autres jeunes et par l'équipe d'animation, peuvent apprendre à dépasser leurs craintes et goûter la joie et la fierté de l'effort accompli jusqu'au bout, renforçant ainsi leur

³ Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

⁴ Téléprocédure des Accueils des Mineurs.

estime personnelle. Pour d'autres, il s'agira davantage **d'apprendre à reconnaître ses limites** et à les accepter.

On cherchera à susciter des occasions de **s'exercer à formuler sa pensée et à l'exposer oralement**, participant ainsi à la construction de la personnalité et à l'ancrage de quelques convictions fortes affirmées par l'ouverture et la confrontation à la pensée des autres. De même, on cherchera à inciter les plus timides à **s'exprimer et à grandir en confiance sous le regard bienveillant des autres** jeunes et animateurs.

MOYENS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Activités sportives de montagne (randonnée, escalade, canyoning...)	Sens de l'effort et capacité à persévérer Joie et fierté du progrès ou du dépassement Gestion de son corps dans l'espace : maîtrise de ses mouvements et de son équilibre, prise en compte des risques Gestion de sa fatigue physique et émotionnelle
Grands et petits jeux	Utilisation de ses capacités physiques et cognitives Prise d'initiative, être capable de s'occuper et de proposer à d'autres
Animation des veillées	Implication dans la préparation Oser s'exposer Expression de ses talents propres au service du groupe
Groupes de réflexion quotidiens	Capacité d'écoute Formulation et expression de sa pensée Capacité à entendre l'opinion d'autrui Capacité à questionner
Moyens matériels simples de la vie du camp	Ecoute de sa fatigue et de ses besoins Propreté et ordre de son espace personnel
Temps libre	Savoir s'occuper, se reposer, prendre du temps pour soi

S'engager dans la vie du groupe et qualifier les relations

La vie du camp est, dans son essence même, **une vie commune** : le sens politique préside au rythme de la journée. Le jeune est membre de plusieurs communautés d'échelles variées : camarades de

tente, équipe de service, groupe d'activités et d'enseignement. Mis à part les temps libres, les activités sont menées ensemble.

La mixité des sexes, des âges et des fonctions constitue un enjeu pour le vivre ensemble. La distinction des fonctions (jeunes, animateurs, frères et sœurs...) au sein du camp conduit à l'établissement de **relations asymétriques** qui permettent qu'on tienne compte des besoins et des obligations propres à chacun, contribuant ainsi à un climat relationnel sain, équilibré, respectueux et joyeux. En ce sens, on veillera à ce que les relations entre jeunes soient ouvertes plutôt qu'exclusives.

Ce vivre ensemble est à la fois un apprentissage de l'appartenance au groupe comme cellule de vie et un lieu **d'engagement personnel au service du bien commun**. A travers la participation de chacun à la vie matérielle du camp, c'est le développement de la responsabilité personnelle qui est visé.

Dans l'intention de faire comprendre que la vie commune n'est pas seulement une contrainte, on portera attention aux moments permettant de **se réjouir ensemble**.

MOYENS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Appartenance à divers groupes	Capacité à s'exprimer dans le groupe et à écouter l'autre Conscience des autres autour de soi : attention à la parole de l'autre, positionnement dans l'espace... Participation aux activités communes sans démission
Relations aux autres	Savoir s'intéresser aux autres, s'ouvrir, créer des amitiés Développement d'amitiés plutôt que séduction Savoir entrer en relation avec l'adulte de manière ajustée, en respectant leurs rôles au service du camp Respect des consignes données par l'équipe d'encadrement
Services pour le bien commun (vaisselle, service des repas, liturgie, veillée...)	Respect des horaires Achever les tâches confiées jusqu'au bout Proposition d'initiatives d'organisation

Objectif spécifique pour les lycéens : faire fructifier la dynamique de groupe

Le séjour est conçu de telle sorte que les lycéens soient rejoints pour leur deuxième semaine de camp par des collégiens. Les lycéens prennent ainsi part à l'accueil des plus jeunes, à l'organisation et à l'animation en équipes de certaines activités qui leurs sont destinées.

Cette organisation permet de faire fructifier ce qui a été vécu pendant la première semaine et d'en faire bénéficier d'autres. Les lycéens font ainsi l'expérience que la dynamique de groupe établie la première semaine peut être un soutien et une force pour l'accueil des collégiens. Cette **ouverture** leur permet de développer ensemble leur **capacité d'attention et de responsabilité** envers leurs cadets, ainsi que leur **créativité et leur leadership** dans les projets d'animation qu'ils auront à mener.

MOYENS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Création et préparation de grands jeux à destination des collégiens	<p>Implication dans la préparation avec sérieux Joie d'imaginer et de créer Se mettre à la place des plus jeunes et chercher leur bien</p>
Intégration des collégiens	<p>Accueil au camp S'intéresser et s'adapter aux plus jeunes Accueil dans les équipes de service : expliquer et faire participer Eviter moqueries et exclusion Montrer l'exemple, être moteur pour les services</p>
Animation des grands jeux	<p>Exercice du leadership Attention aux qualités de chacun dans l'attribution des rôles Capacité à se faire comprendre (exposé des règles) Arbitrage et gestion des conflits éventuels</p>

Découvrir et approfondir la vie chrétienne

Le camp intègre une dimension spirituelle, celle de la **foi chrétienne catholique**. Il donne ainsi à chaque jeune de grandir dans son cheminement de croyant vers une foi adulte en lui donnant l'occasion de la relation à Dieu et de la formation à la vie chrétienne. La **présence de consacrés** (frères, prêtres et sœurs de la Famille Saint-Jean) apporte un témoignage visible de vie chrétienne engagée, et permet aussi

aux jeunes de poser leurs questions ou de partager leurs joies et leurs doutes. L'ensemble de la vie du camp se veut un lieu d'exercice de la charité chrétienne qui se décline dans les aspects les plus concrets et quotidiens de la vie du séjour.

La croissance dans la dimension spirituelle de la personne s'appuie sur une maturation humaine (conscience et liberté, volonté et intelligence, questionnement personnel et formation...) développée à travers l'ensemble des objectifs du séjour.

MOYENS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Temps de prière	Ouverture et bonne volonté
Groupes de réflexion	Attention, écoute et participation
Vie commune quotidienne	Eveil à la cohérence des actes et des paroles Souci du bien commun (services, propreté du camp...)
Relations aux autres	Respecter l'autre, sa liberté, sa parole S'intéresser à l'autre, le rencontrer Attention aux jeunes plus isolés
Présence de religieux	Liberté de solliciter la rencontre et la discussion

Découvrir le milieu naturel des Monts du Cantal

Inscrit dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, le Cantal présente une richesse patrimoniale et naturelle singulière que le camp permettra de découvrir.

On rendra les jeunes attentifs à la beauté du lieu de camp et à son environnement. On veillera au respect des espaces naturels et à l'impact écologique le plus neutre possible.

MOYENS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Milieu naturel	S'émerveiller de l'environnement (lieu de camp, randonnées, sorties...) Respecter de l'environnement (cf. effort écologique plus loin)
Randonnées	Ecoute/questionnement des accompagnateurs de moyenne montagne

MOYENS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Visite d'une ferme ou d'un lieu d'artisanat local	Ecoute/questionnement

2.2.Objectifs pédagogiques pour l'équipe d'encadrement

OBJECTIFS	MOYENS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Créer un climat sûr et bienveillant et valoriser les qualités de chacun	Être cohérent, dynamique et motivé	La joie et la bonne humeur de chacun Les colères et sentiments d'injustice
	Attention particulière portée aux BAFAs stagiaires	Valoriser leur réussite et les aider. Intégration dans l'équipe
	Veiller à la sécurité physique, affective, et morale du jeune	Gérer l'affectif Conscience commune de certains jeunes isolés ou plus fragiles
Favoriser l'unité de l'équipe d'animation et la progression de chacun	Préparation, pré-camp	Connaissance mutuelle, concertation
	Réunions quotidiennes	Efficacité, suivi, brièveté Unité visible du groupe ou conflits
	Responsabilités déléguées	Sens de la responsabilité Esprit d'initiative et don de soi
	Temps de parole libre	Bonne humeur, joie d'être ensemble
Transmettre par le témoignage, la parole	Prise de parole en public	Clarté, bienveillance
	S'initier à l'animation d'un groupe de partage	Entretiens individuels Echos des jeunes

OBJECTIFS	MOYENS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Assurer l'organisation du séjour	Préparation, pré-camp	Présence et implication Faire connaissance
	Réunions quotidiennes	Partage de la parole, écoute et respect de la parole de l'autre

OBJECTIFS	MOYENS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
		Parole vraie et sincère Bonne gestion du timing et de l'ordre du jour Organisation du lendemain assurée
	Communication d'équipe	Partage des informations à tous (groupe WhatsApp) Parole vraie et sincère Savoir nommer les difficultés Implication pendant la réunion quotidienne Retransmission claire, précise et unifiée de l'information
	Partage des tâches	Accomplissement de la tâche en respectant le cadre (règles, horaires...) Respect de la subsidiarité
Créer un climat sûr et bienveillant	Veiller à la sécurité physique, affective, et morale du jeune	Attention aux jeunes plus isolés ou plus fragiles Savoir repérer les signaux faibles et les situations à risque Communiquer et en référer au directeur
	Encadrer d'une équipe de service et par là jouer un rôle de référent auprès des jeunes de ce groupe	Être attentif à chacun Connaissance de chacun Impliquer chacun Valoriser chacun
	Respect de la charte de protection des mineurs	Cf. Charte et règlement général
Assurer l'animation	Préparer et animer les jeux, les veillées	Proposer, inviter, savoir donner envie Clarté des règles Qualité et cohérence de l'imaginaire
	Gestion des temps morts	Capacité à initier une animation
	Encadrement de la vie quotidienne	Bonne ambiance, motivation, légèreté Attention aux émotions exprimées, savoir les interpréter et les gérer

2.3.Objectifs propres au directeur

OBJECTIFS	MOYENS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Diriger le séjour	Être sur le terrain	Être au courant de la vie du camp Être disponible Rester joignable
	Prendre des décisions	Ecouter les retours de l'équipe d'animation, concerter et savoir trancher de manière ajustée
	Travailler en binôme	Concertation du directeur et de l'adjoint Prise en compte des remarques de l'autre
	Déléguer	Confier des tâches aux animateurs et s'assurer de leur mise en œuvre
	Animer et diriger l'équipe d'encadrement	Modérer les réunions Répondre aux questions Gérer les conflits
Accompagner les animateurs dans leur mission	Entretiens individuels	Capacité à s'autoévaluer Savoir définir des objectifs et les évaluer
	Veiller à l'équilibre de vie	Etat de fatigue des animateurs Respect des temps de repos Ecoute et prise en compte des besoins personnels
	Debriefing des questions ou des difficultés éducatives en équipe	Savoir relire une situation et en identifier les enjeux Être capable de questionner son positionnement Savoir envisager des solutions
Jouer un rôle formateur auprès des animateurs	Former à la création et à l'animation des grands jeux et des veillées	Originalité des animations Adéquation entre le projet d'animation et sa réalisation
	Relecture des temps d'animation	Savoir identifier les réussites et les améliorations possibles Être capable de se remettre en question

OBJECTIFS	MOYENS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	Accompagnement des stagiaires	Capacité à s'autoévaluer Savoir définir des objectifs et les évaluer

3. Vie quotidienne

3.1. Organisation pratique

RESTAURATION	<p>La préparation des repas est assurée par un cuisinier professionnel employé par l'organisateur : petit-déjeuner, pique-nique le midi, goûter, repas chaud le soir. Les repas sont véhiculés quotidiennement sur le lieu de camp par l'intendant du séjour, dans des caissons isothermes adaptés.</p> <p>L'eau de consommation est quotidiennement acheminée sur le lieu de camp depuis l'adduction municipale de la ville de Murat dans des jerrycans adaptés.</p>
HYGIENE	<p>Les douches quotidiennes sont prises dans le cours d'eau proche du camp. Les espaces garçons/filles sont séparés, chacun portera un maillot de bain. En complément, une douche solaire individuelle et fermée sera aménagée dans le camp des filles pour besoin d'hygiène spécifique.</p> <p>Des feuillets distincts pour les filles et les garçons seront creusés dans le bois attendant au lieu de camp et entourés de bâches. On veillera à la propreté des lieux.</p> <p>La proximité du prieuré de Murat et les trajets quotidiens entre ce lieu et le camp permettent d'accéder facilement à des sanitaires en dur au besoin (situations particulières, maladies...).</p> <p>En fin de première semaine, une soirée est prévue au prieuré pendant laquelle les lycéens auront accès aux sanitaires.</p>
TRANSPORTS	<p>Les trajets aller/retour entre le domicile des jeunes et le lieu de camp sont assurés par les familles. Les jeunes arrivant par le train sont accueillis à la gare SNCF de Murat. Les jeunes arrivant au voiture ont rendez-vous au prieuré de</p>

	Murat (8 avenue de l'ermitage / 15300 Murat). Tous sont ensuite véhiculés jusqu'au lieu de camp par l'équipe d'encadrement.
	Les déplacements en cours de séjour sont assurés par les membres qualifiés de l'équipe d'animation à l'aide de minibus 9 places et de véhicules appartenant à l'organisateur ou loués.
ECOLOGIE	<p>Tout le groupe soutiendra un effort écologique pendant le camp :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de gourdes réutilisables à la place de bouteilles jetables. • Tri des déchets. • Attention portée à la consommation d'eau. • Protection de l'environnement naturel du lieu de camp, notamment cours d'eau, pâtures et forêt attenants. • Utilisation de savons corporels neutres pour l'environnement lors des douches à la rivière. <p>Une partie du lieu de camp dépend du domaine forestier communal. La mairie d'Albepierre et le garde forestier sont informés de la présence du séjour et sollicités pour respecter de bonnes pratiques.</p>
TEMPS LIBRES / TEMPS CALMES	<p>La pause méridienne donne lieu à un temps calme : sieste possible, occupation personnelle ou en groupe (à l'exclusion d'activités sportives ou bruyantes).</p> <p>Des temps libres s'intercalent entre les temps d'activité et de services, ainsi qu'en parallèle du temps des douches. Ils laissent place aux jeux collectifs ou aux occupations personnelles. L'équipe d'encadrement assure une présence vigilante et est force de proposition. Les temps calmes se vivent au sein des lieux communs du camp et non dans les lieux de couchage.</p>

espace.

3.2. Journée type (horaire des jeunes)

7h30	Laudes (chapelle) *
8h00	Prière du matin et mot du directeur (chapelle)
8h15	Petit-déjeuner
8h50	Services
9h10	Temps libre (toilette...)
9h30	Activité
11h15	Temps libre
11h30	Messe
12h15	Temps libre / service couvert
12h30	Déjeuner
13h30	Services
14h00	Temps calme
14h30	Activité
16h30	Goûter
17h00	Douches & temps libre
17h30	Vêpres (sous la tente de l'adoration) *
18h00	Topo (45')
18h45	Adoration animée (30')
19h15	Temps libre / service couvert
19h30	Dîner
20h20	Services
20h40	Temps libre
21h00	Veillée
22h00	Mot du directeur et prière à la chapelle
22h10	Prière libre, présence des frères et sœurs *
22h20	Extinction des feux

* *Facultatif*

3.3. Règles de vie

Non négociable :

- Les sévices sous toutes leurs formes (violence physique, verbale, morale) ne sont pas tolérés.
- La consommation de tabac dans l'enceinte du camp est interdite.
- La consommation d'alcool, de drogue et toute substance illicite est interdite.
- Les téléphones portables personnels des jeunes ne sont pas autorisés.
- La mixité est interdite dans les tentes, les feuillets, les lieux de douche.
- Les sorties éventuelles hors du lieu de camp sont toujours accompagnées par un membre de l'équipe d'animation
- Les consignes de sécurité, notamment lors des activités en montagne, doivent être écoutées et respectées.
- On prendra soin des lieux et du matériel.

Négociable :

- Les horaires de lever et de coucher pourront être aménagés si besoin de repos supplémentaire.
- La participation aux activités, selon ce qui est indiqué au paragraphe 4.3.
- L'usage de la musique pour l'animation de la vie quotidienne.

Règlement essentiel pour les jeunes :

- Chacun veille à son hygiène et à sa tenue, au sommeil et à l'alimentation.
- Les règles de sécurité s'imposent à tous, notamment en montagne : on écoute et on respecte les consignes des encadrants qualifiés.
- On évite tout gaspillage de nourriture.
- Les moments spirituels doivent être respectés par ceux qui n'y participent pas, dans un souci de respect de la liberté des uns et des autres.
- Une roue de services sera organisée : tous les jeunes participent aux services à tour de rôle.
- On veille à la coopération active aux demandes des animateurs et du directeur : pas de mauvais esprit, mais confiance et remarques constructives.
- Priorité à l'amitié plutôt que drague et séduction.

- Les objets de valeur sont fortement déconseillés : le possesseur assume la responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol de son matériel.

Règlement essentiel pour l'équipe d'encadrement :

- L'équipe d'encadrement donnera l'exemple dans le respect des règles de vie.
- L'encadrement se retrouvera au complet aux temps de rencontre prévus.
- La durée de repos et de sommeil nécessaire sera respectée pour assurer la sécurité des jeunes et la sienne.
- Les absences éventuelles sont à valider auprès du directeur.

Ces consignes seront exposées aux animateurs avant l'arrivée des jeunes et aux jeunes le matin du premier jour du séjour.

3.4. Sanctions

Lorsque des **mesures de sanctions** sont à prendre, il convient qu'elles soient temporaires et justement proportionnées. Ces dernières doivent respecter l'intégrité physique et morale des mineurs, leur dignité et leur intimité. Elles ne doivent jamais consister dans des punitions corporelles et l'on doit absolument éviter qu'elles puissent être vécues comme des humiliations. On veillera à ce que le jeune comprenne la raison de la sanction et participe éventuellement à la réflexion pour la définir. On cherchera à ce que la sanction apporte un bénéfice au jeune et à la collectivité.

3.5. Communication et relation avec les familles

Avant le début du séjour, nous communiquons avec les parents principalement par mail. Si besoin, ou s'ils le demandent, nous restons disponibles pour des appels téléphoniques. Durant le camp, les jeunes n'auront plus accès à leur portable. Les parents sont informés de ce fonctionnement. En cas d'urgence, ils s'adresseront à l'équipe de direction, qui restera joignable durant toute la durée du séjour.

Selon la demande des parents, il est envisageable de créer un groupe WhatsApp sur lequel l'équipe de direction publierait quotidiennement des nouvelles.

4. Activités et programme du séjour

4.1. Projet d'animation

La trame principale du projet d'animation est conçue en amont du camp par l'équipe de direction. Les contraintes de réservation d'activités, de trajets, et d'emploi du temps sont trop fortes pour ne pas être anticipées.

Les animateurs reçoivent donc le projet d'animation en grande partie bâti, mais peuvent néanmoins y contribuer et apporter leur créativité quant à l'animation des veillées, la création des petits et grands jeux, l'animation de la vie quotidienne, certaines initiatives ponctuelles, etc.

Conformément aux objectifs pédagogiques du camp, les lycéens contribuent au projet d'animation en concevant et animant (avec l'aide de l'équipe d'animation) des grands jeux à destination de tous les participants du séjour.

4.2. Programme du séjour

MERCI DE NE PAS COMMUNIQUER LES ELEMENTS DU PROGRAMME A VOS ENFANTS !

SEMAINE 1

	MATIN	APRES-MIDI	VEILLEE
DIMANCHE	Préparation du camp	Déménagement et organisation du campement Accueil des lycéens	Présentation du séjour Veillée des animateurs
LUNDI	Règles de vie Tour du lieu de camp Installation du camp	Suite des installations Tournoi de petits jeux Présentation du projet spi	Veillée au camp
MARDI	Grand jeu des animateurs (1ère partie)	Grand jeu (2ème partie) + préparation des grands jeux pour les collégiens (+ passage Tour de France)	Veillée au camp
MERCREDI	Journée randonnée	Journée randonnée	Veillée au camp
JEUDI	Canyoning/baignade	Canyoning/baignade	Veillée spi au sanctuaire de la Font-Sainte
VENDREDI	Messe à la chapelle de la Valentine + marche et pique-nique au lac du pêcher	Visite bergerie et ferme	Veillée au camp
SAMEDI	Préparation des grands jeux pour les collégiens	Cascade et baignade, marche jusqu'au prieuré	Veillée film au Prieuré

SEMAINE 2

	MATIN	APRES-MIDI	VEILLEE
DIMANCHE	Messe paroissiale à Albepierre Pique-nique à la cascade de Prapsou	Rangement du camp Installation des tentes des collégiens Préparation de la veillée Sieste/temps calme/jeux/lessive Accueil des collégiens & navettes	Présentation du séjour Veillée d'accueil au camp
LUNDI	Collégiens : tour du camp, règles de vie Lycéens : Préparation des grands jeux / jeux organisés par les animateurs pour tous	1er grand jeu	Veillée au camp
MARDI	Journée randonnée	Journée randonnée	Veillée au camp
MERCREDI	Messe, topo, départ des 2 groupes.	Lycéens : escalade Collégiens : accrobranche	Veillée adoration / réconciliation
JEUDI	2ème grand jeu (1ère partie)	2ème grand jeu (2ème partie)	Veillée au camp
VENDREDI	Rangement du camp, démontage des tentes	Lycéens motivés et volontaires : rangement du camp Collégiens et autres lycéens : foot au camp des Américains ou visite bergerie à Prat de bouc	Aligot au camp Dernière veillée Navettes et nuit au Prieuré
SAMEDI	Messe d'envoi Départs		

4.3. Modalité de participation aux activités

De manière générale, tous participent aux activités prévues par le programme. Les situations individuelles nécessitant des aménagements seront évaluées par l'équipe d'encadrement.

Des temps libres et des temps calmes sont prévus quotidiennement pour laisser place à l'initiative personnelle. Des jeux sont mis à disposition (ballons, jeux en bois, jeux de société) ainsi que du matériel créatif (papeterie, cordons et perles...).

5. Hygiène, sécurité et réglementation spécifique

5.1. Hygiène alimentaire

La préparation des repas est assurée par un cuisinier professionnel employé par l'organisateur : petit-déjeuner, pique-nique le midi, goûter et repas chaud le soir. Les repas sont acheminés quotidiennement sur le lieu du camp par l'intendant du séjour, dans des caissons isothermes adaptés.

Le cuisinier travaille dans une cuisine située au prieuré des frères de Saint-Jean de Murat. Il dispose du matériel nécessaire pour exercer son travail conformément aux normes d'hygiène recommandées. Il bénéficie d'une chambre froide et d'un congélateur pour les aliments qui le nécessitent. Il est formé aux règles générales de bonnes pratiques d'hygiène ainsi qu'aux règles HACCP. Toute la traçabilité est effectuée par le cuisinier. Il conservera également les plats témoins réglementaires.

Sur le lieu du camp, les aliments cuisinés non consommés seront jetés car il est impossible de maintenir la chaîne du froid. C'est pourquoi il sera porté attention à sensibiliser les jeunes à finir leurs assiettes pour éviter tout gaspillage alimentaire inutile.

L'intendance pour le goûter et le petit-déjeuner, qui ne nécessitent pas de conservation en froid, sera stockée sur le lieu du camp, dans la grange, de manière surélevée. La grange est un espace aéré pouvant être fermé.

5.2. Assistance sanitaire

Un animateur diplômé du PSC assurera la charge de l'assistance sanitaire par délégation du directeur du séjour. Il pourra être assisté au besoin d'un deuxième animateur. Il aura pour rôle d'assurer la sécurité physique et morale des enfants et des animateurs et de soigner les plaies dans la limite de ce qui est autorisé par la réglementation des ACM.

5.3. Mesures de sécurité essentielles

- Toute l'équipe d'encadrement est informée des règles de prudence et de sécurité (physique et affective) afin d'exercer l'encadrement et la vigilance nécessaire au bien de tous.
- L'affichage légal sera complet et sa compréhension par tous sera vérifiée (notamment les numéros d'urgence).

- Les consignes de mise en sécurité et d'évacuation des lieux sont clairement exposées à tous en début de séjour.
- En cas de conditions météorologiques extrêmes, des lieux de repli en dur sont prévus et les consignes pour y accéder clairement exposées.
- Les autorités locales et les gendarmes sont informés de l'existence du séjour.
- Les activités sportives spécifiques sont encadrées par des accompagnateurs diplômés qui en exposeront les règles de sécurité propres.

5.4. Encadrement des activités sportives dites « à risque »

L'encadrement des activités sportives dites « à risque » respectera la législation des ACM. On pourra se référer au Vademecum⁵ mis à disposition par la préfecture du Cantal.

Les activités du camp ainsi encadrées sont :

- La randonnée pédestre,
- Le canyoning,
- L'accrobranche,
- L'escalade sur parois naturelles.

Les qualifications des animateurs ou intervenants extérieurs sont présentés en annexe au dossier de camp.

5.5. Protection des mineurs

La responsabilité et l'engagement pour la bienveillance de chaque personne, et tout particulièrement des personnes mineures, est une exigence et une priorité.

Le séjour met en application la Charte de protection des mineurs de la province de France des Frères de Saint-Jean, ainsi que le règlement général associé.

⁵ <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Jeunesse.-Sports-Vie-associative/Politiques-educatives-territoriales/ACM-Accueils-Collectifs-de-Mineurs/Guide-et-recommandations-ACM2>

- La **Charte de protection des mineurs** met à disposition de tous les acteurs engagés dans une responsabilité auprès des mineurs, les orientations et les moyens choisis pour continuer à favoriser une culture de bienveillance.
- Le **règlement général** est la déclinaison pratique et concrète de la Charte. Il présente les mesures opposables que doivent respecter et faire respecter tout animateur exerçant une responsabilité pastorale auprès des mineurs lors d'une activité organisée par les Frères de Saint-Jean.

La Charte et le règlement général **supposent le cadre légal défini par le droit français** pour l'accueil de mineurs hors du domicile familial et ne peuvent en aucun cas s'y opposer. Ces mesures sont détaillées et énoncées clairement à l'ensemble de l'équipe d'encadrement.

Tous les animateurs, les frères et les sœurs faisant partie de l'équipe d'animation et de direction suivent la **formation en ligne « Protéger l'enfance »** mise en place par le diocèse de Paris et doivent présenter l'**attestation de suivi** de cette formation.

La charte engage en premier lieu la Congrégation des Frères de Saint-Jean, et avec elle les personnes exerçant une responsabilité pastorale auprès des mineurs au cours d'une activité organisée par la Congrégation. Les parties ainsi engagées sont invitées à lire attentivement la charte et à **signer ensuite un acte d'engagement** exprimant leur volonté de s'y conformer pour garantir la bienveillance et la protection dues aux jeunes mineurs.

Voici ici un extrait essentiel des mesures prises pour garantir la protection des mineurs et la bienveillance :

- L'état, par l'intermédiaire du Service départemental Jeunesse et Sports, assure la vérification du casier judiciaire de chaque membre de l'équipe d'encadrement.
- Une juste distance est gardée avec les mineurs (notamment le respect des rôles).
- Un encadrant évite tout comportement ambiguë envers les enfants (gestes, paroles, attitudes).
- Aucun animateur, laïc ou religieux, ne rencontre un mineur seul dans un lieu clos. Les rencontres se font à la vue de tous, en intérieur ou extérieur, même si l'enfant a besoin de parler seul à un adulte, restant sauve la confidentialité des échanges. Il en va de même pour les confessions.
- Conformément à la réglementation, la séparation des couchages est appliquée : garçons/filles, adultes/enfants, religieux/laïcs. Une surveillance régulière est assurée par l'équipe d'encadrement.
- Les lieux de douches en rivière sont séparés garçons/filles. Le port d'un maillot de bain est obligatoire. Une surveillance par les animateurs pendant le temps des douches est organisée pour garantir la bonne conduite de tous.

- Chacun est tenu de porter une tenue décente. On demande aux mineurs et a fortiori aux animateurs de ne pas se promener torse nu ou à moitié dévêtus sur le lieu de camp.
- Un trajet seul avec un mineur en voiture n'est toléré que sur une courte distance après accord du directeur.
- Les animateurs se doivent d'être irréprochables de tenue et de propos.

Protéger les jeunes, c'est aussi protéger les adultes qui les accompagnent de toute possibilité de dérapage et de propos diffamants. Les camps organisés par les Frères de Saint-Jean sont accompagnés juridiquement, et toute dénonciation calomnieuse ou procédure injustifiée sera attaquée en justice avec demande de dommages et réparations.

En cas de difficulté, contacter le directeur du camp, le prier du Prieuré des Frères de Saint-Jean à Murat ou la commission SOS abus mise en place au niveau de la Congrégation et chargée d'accueillir tout témoignage mettant en cause un frère de Saint-Jean et afin de discerner les mesures à prendre : sos.abus@stjean.com.

Si nous constatons un comportement inadéquat de la part d'un adulte, qu'il soit animateur ou frère, nous préviendrons la DDCSPP du Cantal et la Gendarmerie locale, qui jugeront des suites à donner. C'est avec leur conseil que nous interviendrons auprès des parents.

L'ensemble de ces mesures est publié sur notre site internet.

6. Laïcité et valeurs de la République

Le séjour respecte le contrat d'Engagement Républicain et la Charte de la laïcité de la Branche Famille.

Le premier élément est le respect des uns et des autres. Nous serons attentifs à ce qu'aucune forme de discrimination n'ait lieu durant le séjour, sous quelque forme que ce soit. L'établissement de relations saines et respectueuses fait partie des objectifs pédagogiques, tant entre les jeunes qu'envers leur équipe d'animation. L'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération seront promus afin que tous les jeunes se sentent accueillis et respectés.

Le séjour est ouvertement catholique. Les parents, en y inscrivant leurs enfants, ont conscience que des temps spécifiques liés à la pratique de la religion chrétienne seront proposés aux jeunes. Proposer des séjours incluant une dimension de vie spirituelle chrétienne répond aussi à l'exigence de savoir situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif. Il s'agit ici de répondre aux besoins d'un public

identifié, à savoir les jeunes chrétiens, qui comme les autres souhaitent bénéficier des avantages et richesses d'un ACM tout en incluant une couleur particulière leur permettant de bénéficier aussi de ce temps pour grandir dans leur foi. C'est aussi l'occasion pour certains de découvrir ou redécouvrir la religion chrétienne, ses valeurs et ses pratiques, ce qui entre dans le cadre de la laïcité comme disposition à l'exercice des cultes et éveil culturel.